

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 21 juin 2024

Etaient présents : Mme Mireille FAYARD, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Thierry DUBOSCLARD, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Marie-Line GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Philippe BAYOL, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : M. Guy ROUCHON à Mme Mireille FAYARD, Mme Olivia BOULANGER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Jean-Baptiste CONTARIN à M. François VALLES, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Ludovic PINGAUD, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, Mme Claire MORY à Mme Marie-Line GEOFFRE, Mme Corinne TONDUF à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Eric BODEAU, Mme Armelle MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZIN à M. Pierre AUGER

Etaient excusés : M. Michel PASTY, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON

Etait sorti de la salle : M. Eric CORREIA (avec le pouvoir de M. Benoît LASCOUX)

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 36

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 14

Etait sorti de la salle : 2 (avec 1 pouvoir)

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 50

Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Bernard LEFEVRE

Rapporteur : M. Eric BODEAU

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : BUDGET ANNEXE GEMAPI

M. Eric BODEAU a été élu Président de séance pour cette délibération (cf. délibération n°99/24)

Délibération n°123/24 du 27/06/24
7-Finances locales 7.1-Décisions budgétaires

Document de synthèse destiné à présenter le résultat de clôture budgétaire, le compte administratif s'appuie sur la comptabilité administrative de l'ordonnateur. Il reflète donc le cycle annuel de fonctionnement de la collectivité.

Le compte de gestion, produit par le comptable public, explicite, quant à lui, les conditions d'élaboration de ce résultat et offre en complément une photographie du patrimoine de la collectivité.

Ces deux documents de clôture budgétaire sont donc complémentaires et doivent impérativement être concordants.

En termes de calendrier, le compte administratif doit réglementairement être adopté avant le 30 juin de l'exercice N+1, après production du compte de gestion du comptable. Son adoption est obligatoire, puisqu'elle seule permet l'arrêté des comptes de l'exercice visé.

Délibération n°123/24 du 27/06/24
7-Finances locales 7.1-Décisions budgétaires

EXECUTION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres	BP+BS + DM 2023	CA 2023	% réalisation	Chapitres	BP+BS + DM 2023	CA 2023	% réalisation		
011	Charges à caractère général	167 345,94 €	55%	013	Atténuation de charges	102,00 €	402,00 €	394%	
612	Charges de personnels et assimilées	42 257,80 €	83%	731	Fiscalité locale	133 067,00 €	133 067,00 €	99%	
01	Atténuation de produits	3 462,00 €	66%	74	Dotations et participations	134 042,45 €	134 042,45 €	62%	
65	Autres charges de gestion courante	15 006,00 €	0%	75	Autres produits de gestion courante	469,23 €	469,23 €	2%	
TOTAL	OPERATIONS REELLES	372 622,00 €	57%	TOTAL	OPERATIONS REELLES	372 622,00 €	72%		
TOTAL	DEPENSES FONCTIONNEMENT	372 622,00 €	57%	TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT	267 980,68 €	72%		

■ RESULTAT 2023 CONSTATE

Résultat de fonctionnement 2023	56 054,94 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0,00 €
Résultat de fonctionnement 2023 cumulé	56 054,94 €

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, réunie le 12/06/2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident:

d'approuver le Compte Administratif de l'année 2023 du Budget Annexe GEMAPI.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus

Et ont signé les membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Bernard LEFEVRE